

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 13 septembre 2023

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Annabel LAJOURNADE, Maguy CARMELLI-AMADIO Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Jean-Claude VIGNEAU, Maud DURNEY, Christophe PLANTY, Johan ARSAC, Judikaël PILLES, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Michèle ROCH

Procurations : Jean-Claude VIGNEAU à Daniel MARROT, Johan ARSAC à Guylène LIA, Christophe PLANTY à Line LALAURIE,

.-.-.-.

### Bilan de la saison touristique

L'été s'est achevé sur un bilan positif du tourisme et des fréquentations dans les points d'information situés à la mairie (accueil physique en juillet de 40 personnes environ idem accueil téléphonique, 60 en août) et à l'office de tourisme intercommunal au Temple sur Lot où les chiffres sont les suivants :

- Demandes : 1200
- Accueil physique: 3684 personnes
- Origines diverses :
  - ⇒ Allemagne 7
  - ⇒ Belge 50
  - ⇒ Espagnol 45
  - ⇒ Français 3354
  - ⇒ Pays-Bas 98
  - ⇒ Royaume Uni 121
  - ⇒ Suisse 7
  - ⇒ Italie 2

Les demandes portent essentiellement sur

- ⇒ La Tour Marliac 25 %
- ⇒ Plein air, randonnées 21 % (pédestres et cyclistes)
- ⇒ Parc aventure
- ⇒ Activités nautiques (baignade, notamment celle de Castelmoron, la seule sur le Lot)
- ⇒ Gastronomies (marchés de pays)
- ⇒ Villages de caractère

### Rentrée scolaire 2023/2024

Les effectifs sont plutôt stables ; ils représentent à

- l'école maternelle : 66 élèves (nouvelle directrice Mme Sophie POUCH-CASSAR suite au départ à la retraite de Mme Céline TIGOULET)
- l'école élémentaire : 117 élèves (Mme CAMINADE est partie à la retraite, remplacée par un enseignant)
- au collège : 207 élèves (en baisse suite à une fermeture de classe)
- à la MFR : 86 en augmentation (à souligner que cet établissement s'est vu décerner le prix de la Résistance)
- aux transports scolaires : 82 (dont 2 maternelle et 4 primaire)

## Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

En vue de titulariser 4 agents (2 agents à l'école maternelle et 2 agents d'entretien), il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Mme le Maire énumère les différents postes au sein du personnel communal ; les 2 agents travaillant à l'école maternelle n'ayant pas encore à ce jour obtenu le concours d'ATSEM, il convient de les nommer sur le grade d'adjoint technique sur les conseils du CDG47 ; le conseil valide les modifications à l'unanimité.

### (délibération)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 novembre 2022

Le Maire, propose à l'assemblée,

- De créer 2 postes d'adjoints techniques, un à temps complet, l'autre à 13h/35h à compter du 01/01/2024
- la modification du tableau des emplois à compter du 01/01/2024 comme suit

#### TITULAIRES

Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	A	1	1	0
Adjoint administratif	C	1	1	1 à 20/35h
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	1	1	0
TOTAL	C	3	3	1

Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique principal de 1° classe	C			
Adjoint technique principal de 2° classe	C	1	1	0
<b>Adjoint technique</b>	C	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
TOTAL		7	5	1

Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>FILIERE SANITAIRE et SOCIALE</b>				
ATSEM principal de 1° classe	C	1	1	1
ATSEM de 2° classe	C	2	0	0
TOTAL		3	1	1

Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Assistant de conservation principal de 1° classe	B	1	1	0
TOTAL		1	1	0

## CONTRACTUELS

Filière technique	catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Adjoint technique	C	3	3	2
Filière sociale	catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Agent social	C	3	3	3
Sans filière	catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Agent de service et/ou d'entretien	C	3	3	3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

### DECIDE

à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Castelmoron sur Lot, chapitre 012, article 6411 et 6413

## Révision des tarifs de restauration scolaire par le collège (pour les élèves de l'école primaire)

La commune a validé l'actualisation des tarifs énoncée par le Département, à savoir +0,05 € par repas chaque année et pour 3 années scolaires à compter de la rentrée de septembre 2023 ; Mme le Maire invite les élus à réfléchir à la répercussion financière à apporter sur la facturation communale.

Elle rappelle la demande des parents d'élèves concernant le dispositif des repas à 1 €, ce sujet sera abordé ultérieurement.

## Avenant n° 4 à la convention de délégation de la compétence des transports scolaires

En raison d'une trop grande négligence des familles à respecter le calendrier qui leur est imposé dans le cadre des dépôts des demandes d'inscription au service de ramassage scolaire, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est vue dans l'obligation de sanctionner les familles qui ne respecteront pas la date butoir du 20 juillet en appliquant une majoration du tarif. La commune doit valider cette modification de la convention par délibération ; le Conseil Municipal valide cet avenant à l'unanimité.

### (délibération)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le transfert de la compétence « transports scolaires » du département vers la région Nouvelle Aquitaine suite à la Loi NOTRE. La commune de Castelmoron sur Lot étant organisateur secondaire dans le cadre du transport des élèves du collège Lucie Aubrac ainsi que des écoles, il convient de se positionner sur l'avenant n°4 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine, relatif essentiellement à la majoration de la part des familles lors de dépôt hors délais des dossiers d'inscription.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- Approuve ce projet d'avenant n°4 à la convention passée avec la région Nouvelle Aquitaine
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents afférents à la présente décision.

## Budget principal et budget du lotissement des Caillabènes : décisions modificatives

### (délibération)

Madame le Maire rappelle au Conseil les prévisions de dépenses d'investissement prévues lors du vote du Budget primitif 2023, notamment celles de l'opération 105 ; au budget du lotissement, il convient de prendre en compte les écritures de reprise du compte administratif et notamment les stocks ; ces prévisions de dépenses s'avèrent insuffisantes, il est nécessaire d'effectuer les modifications ci-après

## 1) Au Budget Principal

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (23) - 105 : Immobilisations corporelles	10 000,00		
231 (23) - 73 : Immobilisations corporelles	-10 000,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

## 2) Au LOTISSEMENT DES CAILLABENES

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	25 239,00	3355 (040) : Travaux	145 239,00
3355 (040) : Travaux	120 000,00		
	145 239,00		145 239,00

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
605 (011) : Achats de matériel, équipements	-25 239,00	7133 (042) : Variation des en-cours de pro	120 000,00
71355 (042) : Variation des stocks de terr	145 239,00		
	120 000,00		120 000,00
Total Dépenses	265 239,00	Total Recettes	265 239,00

### Point sur travaux en cours

Mr PREVOT passe en revue les divers projets en cours :

- Stadium : le chantier est retardé car des infiltrations depuis la toiture qui doivent être remédiées. Le revêtement du sol sera réalisé ensuite.
- Rénovation de la mairie ; dans le cadre de l'appel d'offres des visites ont lieu
- Tivoli : les panneaux de la façade qui menaçaient de tomber ont été enlevés en raison d'un support de fixation défectueux ; Mme le Maire précise qu'un architecte sera consulté afin de compléter ces travaux par la modernisation/restructuration de la salle
- A prévoir ;
  - o une nouvelle tranche d'aménagements urbains, un chantier important à préparer.
  - o la création d'une voie verte du village de vacances jusqu'à l'écluse ; elle sera facile à réaliser car plusieurs tronçons sont déjà piétonniers ; le seul bémol : l'obtention des autorisations car divers propriétaires sont concernés, notamment une famille dont la succession n'est pas soldée depuis de nombreuses années. Quant à l'accord du Département, propriétaire de plusieurs parcelles, cet aval sera facile à obtenir. Mme le Maire évoque la voie verte réalisée par le Département à l'entrée de Castelmoron côté Temple/Lot, il reste la partie communautaire à finaliser ( retard en raison des locataires qui sont toujours dans le bâtiment à démolir au bout du pont ; le nouveau Sous Préfet va apporter son soutien dans cette démarche)

## Augmentation des tarifs d'énergies

Un tableau récapitulatif des dépenses d'électricité réalisées dans le cadre des bâtiments communaux est présenté : on constate que le tarif du kW a doublé dans la plupart des sites.

On peut y voir les augmentations suivantes entre 2022 et 2023

Site	kW consommés 2022 (année complète) <b>Prix du kW</b>	Factures globales	kW consommés 2023 (jusqu'en septembre) <b>Prix du kW</b>	Factures globales
Ecole maternelle	11 509 <b>0,21 €</b>	2 377 €	6 620 <b>0,36 €</b>	2 357 €
Ecole primaire	13 537 <b>0,21 €</b>	2 790 €	4 989 <b>0,33 €</b>	1 769 €
Bibliothèque	2 490 <b>0,21 €</b>	937 €	4 467 <b>0,225 €</b>	1 002 €
Salle de l'olivier	15 563 <b>0,27 €</b>	3 258 €	7 422 <b>0,43 €</b>	2 680 €
Salle TIVOLI	5 647 <b>0,26 €</b>	1 486 €	3 54 <b>0,41 €</b>	1 270 €
Communauté de communes	10 387 <b>0,21 €</b>	2 086 €	6 010 <b>0,35 €</b>	2 135 €
Port Lalande	56 916 <b>0,27 €</b>	10 106 €	26 035 <b>0,39 €</b>	8 578 €
Maison médicale	12 708 <b>0,19 €</b>	2 529 €	6 484 <b>0,34 €</b>	2 203 €
Atelier municipal	12 238 <b>0,19 €</b>	2 392 €	4 047 <b>0,38 €</b>	1 431 €
Camping	9 430 <b>0,34 €</b>	2 297 €	7 669 <b>0,39 €</b>	2 859 €
Capitainerie	4 230 <b>0,37 €</b>	1 102 €	2 722 <b>0,39 €</b>	1 043 €
Pétanque	29589 <b>0,20 €</b>	5 859 €	14 377 <b>0,34 €</b>	4 939 €
Stade Foot	16 259 <b>0,20 €</b>	3 462 €	16 593 <b>0,34 €</b>	5 713 €
Clubhouse Foot	8 797 <b>0,23 €</b>	2 054 €	3 974 <b>0,48 €</b>	1 572 €
Stade rugby	8 277 <b>0,25 €</b>	2 377 €	5 322 <b>0,40 €</b>	2 194 €
Clubhouse rugby	25 470 <b>0,20 €</b>	6 640 €	15 347 <b>0,39 €</b>	5 040 €

## Questions diverses

- Manifestations à venir :
  - ⇒ Chorale le 6 octobre à l'église ensemble vocal DIVA VOCE dont la présidente est Régine GUITOU
  - ⇒ Marche d'OCTOBRE ROSE : dimanche 22 oct en association avec les associations Castelpiétonics et Yoga
  - ⇒ La caravane du Sport le 25 octobre
- Le robot de tonte sera bientôt livré pour un essai ; il ne manque que la batterie pour finaliser sa livraison
- Personnel communal : Mme le Maire rappelle l'absence d'un agent technique depuis le printemps qui a fortement impacté les services techniques ; son remplacement a été très difficile puisque 2 contractuels ont démissionné au bout de quelques jours seulement ; le remplaçant actuel donne satisfaction mais on ne pourra malheureusement le garder.
- cérémonie en l'honneur d'une jeune castelmoronaise championne de France et d'Europe de Rugby le 7 octobre à 11h
- Mme LACOMBE redemande des nouvelles des feux tricolores ; suite à une visite du TE47, ils vont être réglés de façon à être fonctionnels.

-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h43.